



REÇU LE 25 MAI 2023

035460

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 27 avril 2023

(COCOF-BT-0.26341)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 2

**Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 27 avril 2023
(COCOF-BT-0.26340)**

Décision:
Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 3

Projet d'arrêté 2023/819 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 11.000,00 euros en faveur de l'asbl GROUPE D'ACTION DÈS CENTRES EXTRAHOSPITALIERS PRATIQUANT L'AVORTEMENT (GACEHPA) pour ses activités de formation et de réflexion sur la pratique de l'IVG.
(COCOF-BT-69.26337)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/819 relatif à l'octroi d'une subvention de 11.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl GROUPE D'ACTION DES CENTRES EXTRA-HOSPITALIERS PRATIQUANT L'AVORTEMENT (GACEHPA) pour ses activités de formation et de réflexion sur la pratique de l'IVG.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège en charge de la Politique des Familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023

POINT 4

Projet d'arrêté 2023/759 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 44.000,00 euros en faveur de l'asbl FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL pour l'achat et la distribution gratuite de moyens de contraception à Bruxelles.
(COCOF-BT-69.26334)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/759 relatif à l'octroi d'une subvention de 44.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL pour l'achat et la distribution gratuite de moyens de contraception à Bruxelles.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 5

Projet d'arrêté 2023/909 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl BRUSSELS STUDIES INSTITUTE pour le projet "Brussels Academy" l'université urbaine et citoyenne.

(COCOF-BT-18.26338)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/909 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl BRUSSELS STUDIES INSTITUTE pour le projet "Brussels Academy" l'université urbaine et citoyenne.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 30 001 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour le Budget de l'exécution de la présente décision

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 6

Arrêté 2023/ 217 du Collège de la Commission communautaire française fixant l'attribution du marché public de services relatif au contrôle périodique des installations de détection incendie, détection gaz et d'alerte alarme, effectué par un organisme de contrôle agréé.
(COCOF-BT-RV-14.26330)

Décision:

Reporté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 7

Projet d'arrêté 2023/765 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl WIELS centre d'art contemporain pour l'organisation des activités menées dans le cadre du festival Park Poétik en 2023
(COCOF-RV-64.26281)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/765 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl WIELS centre d'art contemporain pour l'organisation des activités menées dans le cadre du festival Park Poétik en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 8

Projet d'arrêté 2023/767 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 22.500,00 euros en faveur de l'asbl Nighthawks pour la mise en œuvre du projet "Le Tribunal des préjugés" en 2023 (COCOF-RV-64.26282)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/767 relatif à l'octroi d'une subvention de 22.500,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Nighthawks pour la mise en œuvre du projet "Le Tribunal des préjugés" en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 9

Projet d'arrêté 2023/809 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl Les voyageurs sans bagage pour la deuxième édition du B-Equal festival (COCOF-RV-64.26283)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/809 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Les voyageurs sans bagage pour la deuxième édition du B-Equal festival.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 10

Projet d'arrêté 2023/807 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 25.000,00 euros en faveur de l'asbl CLOWNS SANS FRONTIERES / CLOWNS ZONDER GRENZEN-BELGIQUE pour les projets "La caravane des rêves" et "Migracirque" (COCOF-RV-64.26284)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/807 relatif à l'octroi d'une subvention de 25.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl CLOWNS SANS FRONTIERES / CLOWNS ZONDER GRENZEN-BELGIQUE pour les projets "La caravane des rêves" et "Migracirque".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 11

Projet d'arrêté 2023/840 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl JEUNESSE ET ARTS PLASTIQUES pour son fonctionnement et ses activités dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2023
(COCOF-RV-64.26285)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/840 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl JEUNESSE ET ARTS PLASTIQUES pour son fonctionnement et ses activités dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 13.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 12

Projet d'arrêté 2023/802 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl PLATEFORME COMMEMORATIVE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN BELGIQUE pour le projet "regards croisés" (COCOF-RV-64.26276)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/802 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl PLATEFORME COMMEMORATIVE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN BELGIQUE pour le projet "regards croisés".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 13

Projet d'arrêté 2023/832 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl AD LIB pour le développement de son bureau d'accompagnement, de production et de diffusion qui soutient et encadre des artistes et des créations émergentes en 2023 (COCOF-RV-64.26277)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/832 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl AD LIB pour le développement de son bureau d'accompagnement, de production et de diffusion qui soutient et encadre des artistes et des créations émergentes en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 14

Projet d'arrêté 2023/597 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 650.000,00 euros en faveur de l'asbl RIGA Solidaire et Inclusif pour SON SERVICE DE LOGEMENT INCLUSIF EN 2023 (COCOF-RV-51.26278)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/597 relatif à l'octroi d'une subvention de 650.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl RIGA Solidaire et Inclusif pour SON SERVICE DE LOGEMENT INCLUSIF EN 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 32 004 34 09.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 15

**ASBL « Service social des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française » -
Représentant du Ministre de la Formation professionnelle – modification.**
(COCOF-BC-63.26280)

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- désigne auprès du « Service social des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française » en qualité de représentante du Ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions, Madame Marie-Astrid DEUXANT ;
- charge le Membre du Collège ayant la formation professionnelle dans ses attributions,, de l'exécution de la présente décision, laquelle est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 16

Projet d'arrêté 2023/796 relatif à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à une consultance dans le cadre de l'évaluation externe du contrat de gestion de l'OFFA (2017 – 2022) (COCOF-BC-63.26204)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- adopte le présent projet d'arrêté relatif à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à une consultance dans le cadre de l'évaluation externe du contrat de gestion de l'OFFA (2017 – 2022) et d'en confier l'exécution à l'OFFA;
- charge le Ministre en charge de la formation professionnelle de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 17

Projet d'Arrêté 2023/775 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 18.000,00 euros en faveur de l'asbl SOS VIOL pour son projet d'accueil, d'aide et d'accompagnement de personnes concernées par la violence sexuelle.

(COCOF-AM-48.26336)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/775 relatif à l'octroi d'une subvention de 18.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl SOS VIOL pour son projet d'accueil, d'aide et d'accompagnement de personnes concernées par la violence sexuelle.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 18

Projet d'arrêté 2023/771 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de AJM ASBL pour son projet « La parole en confiance: un soutien psychologique pour les enfants, les jeunes et leurs parents ».
(COCOF-AM-48.26335)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/771 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de AJM ASBL pour son projet « La parole en confiance : un soutien psychologique pour les enfants, les jeunes et leurs parents ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 19

Projet d'arrêté 2023/698 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl ENTR'AIDE DES MAROLLES pour son projet d'accessibilité aux soins des personnes en grande précarité.

(COCOF-AM-48.26333)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/698 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl ENTR'AIDE DES MAROLLES pour son projet d'accessibilité aux soins des personnes en grande précarité. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023

POINT 20

Projet d'arrêté 2023/658 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 57.000,00 euros en faveur de l'asbl Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS) pour ses projets "Ars Collaborandi" et " Care in the City.
(COCOF-AM-49.26332)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/658 relatif à l'octroi d'une subvention de 57.000,00 euros pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS) pour ses projets "Ars Collaborandi " et " Care in the City".

Ce montant est inscrit aux allocations de base suivantes du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023 :

- 22 00134 01.3300 pour 28.500,00 euros;
- 23 001 34 04.3300 pour 28.500,00 euros.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 21

Projet d'arrêté 2023/656 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 50.000,00 euros en faveur de l'asbl Bras dessus Bras dessous pour son projet "Voisinages solidaires pour un vieillissement harmonieux chez soi" (COCOF-AM-49.26331)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/656 relatif à l'octroi d'une subvention de 50.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Bras dessus Bras dessous pour son projet "Voisinages solidaires pour un vieillissement harmonieux chez soi".

Ce montant est inscrit aux allocations de base suivantes du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023 :

- 22 001 3401.3300 pour 35.000,00 euros;
- 23 002 34 07.3300 pour 15.000,00 euros.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 22

Projet d'arrêté 2023/763 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 23.000,00 euros en faveur de l'asbl MENTOR JEUNES pour le projet de parrainage pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA)
(COCOF-NB-68.26255)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/763 relatif à l'octroi d'une subvention de 23.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl MENTOR JEUNES pour le projet de parrainage pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023**

POINT 23

Projet d'arrêté 2023/756 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl WORLD BUSINESS FOR POVERTY HELP pour le projet "Diversit'Arts – ateliers de réalisation de courts-métrages et diffusion publique"
(COCOF-NB-68.26254)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/756 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl WORLD BUSINESS FOR POVERTY HELP pour le projet "Diversit'Arts – ateliers de réalisation de courts-métrages et diffusion publique".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 4 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 4 MAI 2023

POINT 24

Projet d'arrêté 2023/703 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 240.000,00 euros en faveur de l'asbl Plateforme pour le Service Citoyen pour le projet "Cohésion sociale et engagement solidaire - Vers un développement du Service Citoyen à Bruxelles"
(COCOF-NB-68.26329)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/703 relatif à l'octroi d'une subvention de 240.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Plateforme pour le Service Citoyen pour le projet "Cohésion sociale et engagement solidaire - Vers un développement du Service Citoyen à Bruxelles".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 10.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT